

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 18 MAI 1901

L'Eglise et le catholicisme
libéralLettre pastorale des évêques
anglais

(Suite.)

LA THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT ET
LE DÉPÔT DE LA FOI

1. Une des erreurs répandues en Angleterre, c'est la prétention que l'Eglise catholique d'aujourd'hui n'est pas la même que l'Eglise primitive ; qu'elle s'est éloignée des doctrines originelles du Christianisme. Et une autre erreur est de supposer que l'Eglise a possédé plus d'autorité à une époque qu'à une autre ; qu'elle avait dans les premiers siècles un droit divin à l'obéissance qu'elle ne possède plus maintenant.

Nous, au contraire, nous maintenons que l'Eglise, comme le divin Précepteur, est identique avec elle-même dans tous les âges. Le divin Précepteur parle par ses organes choisis, le Pape, et les Evêques en communion avec le Pape. Il parle avec la même sagesse, la même autorité, la même infailibilité aujourd'hui que durant l'enfance de l'Eglise pendant les trois siècles de persécution, ou pendant les siècles suivants dits des Conciles généraux.

L'Eglise a une constitution et une existence non interrompues et indefectibles. Mais sa continuité et son indefectibilité sont celles d'un être organique et vivant, animé par l'Esprit Saint. Ce n'est pas la continuité sans changement du texte d'un livre, ni l'indefectibilité d'une statue sans vie.

2. Les êtres vivants ne sont jamais stationnaires ; ils croissent tout en conservant leur identité. L'Eglise aussi croît. Elle a un progrès, une évolution qui lui sont propres. Non seulement les Fidèles croissent dans la Foi, mais on peut dire que la Foi elle-même croît, comme croît un enfant en conservant sa forme et son caractère propres ; comme croît un arbre en gardant ses propriétés faciles à distinguer.

Un tel développement n'implique aucun changement essentiel. Un changement essentiel, ce n'est pas le développement, le progrès ou l'évolution ; c'est la destruction de quelque chose qui existait auquel on substitue autre chose. Comme écrivait saint Vincent de Lerins, il y a quinze siècles : "C'est le propre du progrès qu'une chose se développe en restant elle-même ; c'est

le propre du changement qu'une chose cesse d'être ce qu'elle était pour devenir autre chose" (1). C'est ainsi qu'un Père de l'Eglise, au cinquième siècle, comprenait l'unité de doctrine qui constitue la continuité intérieure et substantielle de l'Eglise, unité toujours fixe et déterminée dans ses principes et dans son harmonie avec son origine, qui se trouve dans le dépôt de la Foi ; mais en même temps progressive dans les conclusions, les définitions et les applications dont la doctrine originale est logiquement susceptible. Répondant à la question : " S'il doit y avoir progrès religieux dans l'Eglise du Christ ", saint Vincent de Lerins répond : " Certainement qu'il y ait progrès, et autant que possible... mais de sorte qu'il y ait réellement progrès dans la Foi ; mais non point altération de la Foi (2). Puis il explique ce en quoi consiste ce vrai progrès, ou développement, et il ajoute : " L'Eglise du Christ étant une gardienne vigilante et attentive des doctrines qui lui ont été confiées, n'y fait jamais aucun changement, n'en retranche rien de ce qui est essentiel, n'ajoute rien d'inutile. Elle ne perd pas ce qui est à elle ; elle ne prend pas ce qui est à autrui ; ses efforts, en toute occurrence, tendent à mettre dans une vive clarté ce qui était obscur et incomplet, à fortifier, et mettre en sûreté ce qui est déjà développé et défini, à veiller sur ce qui est déjà établi et déterminé " (3). En d'autres termes les doctrines de la Foi n'ont pas été données au monde pour être mises en pièces, ou pour être discutées par le genre humain en général et élaborées à volonté pour former un système de philosophie. Elles ont été confiées, comme un dépôt divin, à l'Eglise enseignante et à elle seule, pour être gardées fidèlement, développées et expliquées avec une autorité et une infailibilité divines. C'est pourquoi des vérités possédées à une époque implicitement deviennent peu à peu explicitement définies, à mesure qu'elles deviennent l'objet d'une plus grande attention de la part des théologiens ou du Saint-Siège, en face des attaques contre l'enseignement de l'Eglise de la part de ses ennemis. Il est donc difficile de comprendre l'état intellectuel de ces amis de la science et du progrès qui prétendent que l'Eglise moderne est infidèle à l'Eglise primitive, parce qu'elle enseigne explicitement quelques vérités qui étaient autrefois possédées implicitement ; à moins qu'ils ne soient prêts à défendre la thèse paradoxale qu'une connaissance implicite est en soi préférable à une connaissance explicite et clairement définie.

(1) *Commonitorium*, n. 23.(2) *Id. Ibid.*(3) *Ibid.*

3. On peut citer ici, les paroles de Léon XIII dans sa récente lettre au cardinal Gibbons pour l'avantage de ceux " qui voudraient limiter l'exercice du pouvoir de l'Eglise de telle sorte que chacun des fidèles puisse agir plus librement selon sa propre inspiration et sa vertu active, comme font les hommes à l'égard de la société civile." Le Saint-Père indique la sagesse et la providence de Dieu dans la définition du Concile du Vatican " par laquelle l'autorité et le magistère du Siège apostolique ont été affirmés pour procurer, dans les périls du temps présent, une garantie plus efficace aux intelligences catholiques. La licence, confondue un peu partout avec la liberté, la passion de tout dire et de tout contredire, enfin la permission de tout penser et de traduire toute pensée par des écrits, ont répandu sur les esprits des ténèbres si profondes, que l'utilité et la nécessité du magistère, en vue de retenir les fidèles dans les limites du devoir de la conscience, sont devenues plus grandes qu'auparavant. "

4. Puis il ajoute : " Loin de nous, assurément, la pensée de tout répudier parmi les choses qu'enfante le génie propre de cette époque. Bien au contraire, c'est avec un réel plaisir que nous voyons chaque progrès réalisé dans la recherche du vrai et dans la pratique du bien, venir s'ajouter au patrimoine de la science pour l'enrichir, ainsi qu'aux moyens de réaliser la prospérité publique. Tout cela, cependant, si l'on veut que l'utilité en soit sérieuse ne peut vraiment exister et prospérer si l'on ne tient pas compte de l'autorité et de la sagesse de l'Eglise " (4). Et ici nous pouvons renouveler le noble désir exprimé par le Concile du Vatican dans la Constitution dogmatique, *de Fide Catholica*, en faveur du progrès et du développement de toute connaissance et de toute science dans les limites de leur sphère propre (5).

5. Très loin de tout cela est la théorie du progrès ou développement inventée en ces derniers temps et approuvée par quelques écrivains sur le continent et même en Angleterre. Ces écrivains font consister le progrès de la doctrine chrétienne en un véritable changement. Ils prétendent que certaines vérités révélées peuvent devenir surannées et s'éteindre ; qu'ayant fait leur temps, des vérités plus sublimes les remplaceront, en conformité

(4) Léon XIII. *Epistola. Testem benevolentia*. Le 22 janvier 1899.(5) *Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis, quam totis Ecclesiae, aetatum ac saeculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia : sed in suo dumtaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia.*— Concile du Vatican Const. *Dei Filius* ; C. iv.

du progrès, réel ou supposé, des sciences naturelles. Ils estiment même que des connaissances plus étendues réduiront les mystères au niveau des phénomènes naturels, et que le développement de la doctrine chrétienne signifie réellement l'incorporation dans le dépôt de la Foi d'un certain nombre de vérités étrangères, lesquelles, avec le temps, mettront l'Eglise en harmonie parfaite avec les idées modernes. Il y a même des catholiques qui s'imaginent qu'ils peuvent sauvegarder leur orthodoxie en adhérant aux articles et aux définitions de la Foi, non point selon la constante interprétation de l'Eglise, mais selon leur propre manière de les entendre. Ils déclarent que l'enseignement de l'Eglise peut être éclairé d'une nouvelle lumière, de telle sorte que la signification traditionnelle que l'Eglise donne à ses formules pourra être remplacée par d'autres significations en partie ou même totalement différentes.

Contre les erreurs de ce genre, l'Eglise, dans le Concile du Vatican, a lancé son anathème formel : " Si quelqu'un dit qu'il pourra être un jour possible, grâce aux progrès de la science, de donner aux doctrines proposées par l'Eglise un sens autre que celui que l'Eglise a toujours entendu et entend, qu'il soit anathème " (6).

6. Nous savons bien qu'une des causes de cette erreur, que l'on trouve en Angleterre comme ailleurs, c'est l'idée erronée que le meilleur moyen de recommander la religion catholique aux non catholiques, c'est de rogner les doctrines surnaturelles de la Foi et de leur faire espérer et croire que les dogmes auxquels ils s'opposent pourront, par degrés, être expliqués jusqu'à ce qu'ils disparaissent entièrement ou deviennent conformes à leurs opinions. Mais il n'est pas permis de toucher à la vérité divine ni de traiter le dépôt de la Foi comme s'il s'agissait d'un trésor humain dont l'homme peut disposer à son gré. Léon XIII s'est exprimé récemment comme suit : " Les opinions nouvelles dont nous parlons reposent à peu près sur ce principe : afin de ramener plus facilement à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Eglise doit s'adapter, dans une mesure plus prononcée, à la civilisation d'une époque mûrie, et relâchant sa vieille sévérité, faire des concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations. Et cela doit s'entendre, comme le pensent plusieurs, non seulement des règles de vie, mais encore des doctrines dans lesquelles est contenu le dépôt de la Foi. Ils soutiennent qu'il est opportun, en vue de mieux attirer les dissidents, de laisser dans l'ombre certains éléments de la

(6) *De Fide et Ratione*, iv. Canones n. 3.

doctrine, comme étant de moindre importance, ou de les atténuer de telle sorte qu'ils ne conserveraient plus le sens approuvé constamment par l'Eglise. Pour montrer qu'il y a lieu de désapprouver cette opinion, il n'est pas besoin de longs discours. Il suffit de nous reporter à la règle et à la source de la doctrine, que l'Eglise nous transmet. A la question présente s'applique la décision du concile du Vatican : " En effet, la doctrine de la foi, que Dieu a révélée, n'est pas, à l'instar d'une conception philosophique, proposée aux intelligences humaines comme une chose perfectible, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour le garder fidèlement et l'interpréter infailliblement — Le sens des dogmes sacrés, une fois déclaré par notre sainte mère l'Eglise, doit être perpétuellement conservé, et il ne faut pas s'en écarter sous prétexte ou sous couleur de l'entendre d'une manière plus profonde" (*Const. le Fide cath. C. IV*) Quant à ce silence dont on voudrait à d'ersin couvrir certains principes de la doctrine catholique et les envelopper comme de l'obscurité de l'oubli, on ne doit pas le considérer non plus comme entièrement exempt de reproches. En effet, toutes les vérités qu'embrasse la croyance chrétienne n'ont qu'un seul et même auteur et maître: le Fils unique qui est dans le sein de Son Père (Joan I. 18)... Qu'on s'abstienne donc de retrancher quoi que ce soit de la doctrine divinement transmise, ou d'en passer à dessein une partie sous silence. Celui qui agirait ainsi chercherait plutôt à séparer des catholiques de l'Eglise qu'à rattacher à l'Eglise ceux qui en sont séparés. Qu'ils reviennent, c'est notre plus cher désir, qu'ils reviennent tous, ceux, quels qu'ils soient, qui errent loin du bercail du Christ, mais non par un autre chemin que celui que le Christ a montré lui-même " (7)

(7) *Epistola, Léon XIII, Testem benevolentis*, le 22 janvier 1899.

(A suivre.)

Encore la vieille forêt touffue

Nous avons signalé, dans notre numéro du 4 mai, la polémique engagée entre la *Défense*, de Chicoutimi, et le *Soleil*, de Québec, au sujet de la colonisation au Lac Saint-Jean.

La *Défense*, on se le rappelle, avait déclaré que " la colonisation était fermée dans le comté du Lac Saint-Jean ; qu'il n'était pas possible aux colons d'obtenir des terres du gouvernement; que des ordres sévères avaient été donnés aux agents des terres de ne céder aucun lot situé dans la circonscription des limites concédées aux marchands de bois. "

A cette accusation, le *Soleil* avait opposé un démenti formel, ajoutant qu'il ne s'agissait que de " certains lots dans deux ou trois cantons et que le gouvernement avait répondu qu'il ferait faire l'inspection de ces lots immédiatement et que si ces lots étaient propres à la culture, ils seraient octroyés avec le plus grand empressement. "

La *Défense* a répondu au *Soleil* qu'elle " prouverait par des lettres émanées de l'assistant-commissaire des terres de la couronne qu'on avait bel et bien défendu à certains agents de vendre des lots aux colons, parce que ces lots sont situés dans les limites. "

Voilà quel était l'état de la question au 25 avril dernier.

La *Défense* du 9 mai nous arrive avec un long article consacré à l'affaire.

Le rédacteur commence par nous faire l'aveu que voici :

" Ce n'est pas chose facile que de mettre la main sur des documents qui pourraient compromettre le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres, voire même un sous-ministre.

" Nous venons d'en faire l'expérience.

" Nous avons promis à notre confrère le *Soleil* de le confondre par des lettres émanées de l'assistant commissaire des terres de la Couronne. Ces lettres existent : elles ont été lues, comme on va le constater ci-après; mais le détenteur de ces lettres qui les fait lire à tout le monde n'a pas la permission de les communiquer aux journalistes.

" Il va falloir s'en passer. Essayons donc d'établir notre affirmation sans le secours de ces fameuses lettres. "

Suit une correspondance d'où il appert que M. Séverin Dumais, agent des terres à Hébertville, a refusé de fournir une copie de ces lettres en question au représentant de la *Défense*; ce qui ne doit pas nous étonner; car M. Dumais ne tient probablement pas à être révoqué.

Le seul moyen régulier d'obtenir copie de ces lettres, si réellement elles existent, c'est d'en faire demander la production à la législature par un député ou un conseiller législatif, dévoué à l'œuvre de la colonisation. Cela aurait dû être fait à la dernière séance de nos chambres provinciales.

Maintenant, notre jeune confrère de la *Défense* veut-il bien permettre à un journaliste qui a vieilli dans le métier de lui donner un petit mot de conseil? Le voici : A l'avenir, mettez la main sur vos documents avant d'en souffler mot. C'est un procédé beaucoup plus sûr.

Nous aimons toutefois à reconnaître que notre confrère, ne pouvant pas produire la meilleure preuve possible, publie des déclarations solennelles(1) très fortes et tout à fait ad rem, lesquelles créent dans tout esprit non prévenu la conviction que des lettres dans le sens indiqué existent réellement.

Par exemple, M. Charles Ouellet, du village d'Hébertville, déclare solennellement que, le 24 avril dernier, il a " pris connaissance au bureau des Terres de la Couronne, à Hébertville, de certaines lettres émanées de l'assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, et que par ces lettres il était défendu à l'agent, M. Dumais, de concéder aucun lot dans sa division, soit dans les limites, soit hors des limites, et cela jusqu'à nouvel ordre. "

M. Yves Tremblay, cultivateur, de la paroisse d'Hébertville, déclare solennellement ce qui suit :

" Le quatrième jour de mai courant [1901] j'ai demandé à Sév. Dumais, Agent des Terres de la couronne dans la division du Lac St-Jean, un billet de location des lots Nos 27 et 28 du 4ème Rang du canton St-Hilaire et que ces lots m'ont été refusés par ordre du Département des Terres qui a défendu de concéder aucun lot jusqu'à nouvel ordre, m'a dit M. Dumais. "

MM. Méderic Gagné, charron, Mélanque Duchêne, industriel et Daniel

(1) La déclaration solennelle, faite devant un officier compétent, a la valeur légale d'un affidavit, ou déclaration faite avec serment.

Ouellet, huissier, tous trois d'Hébertville, déclarent, à leur tour :

" Que le vingt-quatre avril courant [1901] nous nous sommes transportés chez l'agent des Terres de la Couronne, Séverin Dumais, Ecr, pour acheter des lots sur les Terres de la Couronne, en le comté du Lac St-Jean, et que l'agent nous a alors refusé de nous concéder des lots, disant que son désir était de vendre les terres du domaine public, mais que le département des Terres lui avait défendu de vendre des terres aux colons, que s'il en vendait, ces ventes ne seraient pas confirmées par le Commissaire des Terres. L'agent nous a lu aussi des lettres de l'assistant-commissaire [M. Taché] lui défendant de vendre des lots aux colons. "

Enfin, MM. Ferdinand Saulnier, forgeron, Xavier Gervais et Alfred Gervais, cultivateurs, tous trois d'Hébertville, déclarent, chacun pour soi, ce qui suit :

" Que ce jour-d'hui, le 24 avril 1901, nous nous sommes rendus au bureau de l'Agent des Terres de la Couronne, Séverin Dumais, Ecr, pour acheter des lots sur les terres de la Couronne, en le comté du Lac St-Jean, et, que, alors et là, M. Dumais nous a répondu que c'était son désir de vendre des terres aux colons; mais qu'il avait une défense formelle du département des Terres, d'effectuer aucune vente dans sa division; il nous a de plus donné lecture de différentes lettres de l'assistant-Commissaire [M. Taché] lui défendant de vendre des lots aux colons, que s'il en vendait la vente ne serait pas confirmée par le commissaire des Terres. "

Voilà la preuve que fait la *Défense* de son accusation. Nous le répétons, elle n'est pas la meilleure possible, mais elle est très forte.

Il nous paraît évident qu'il y a eu des ordres déplorables donnés à l'agent des Terres, à Hébertville, et que ces ordres sont très différents de ceux dont parle le *Soleil* et qui peuvent aussi exister. Ce que le *Soleil* a dit est probablement vrai; mais, malgré la déclaration de M. Pacaud, dans son journal en date du 22 avril, que c'est là toute la vérité, nous sommes bien persuadé qu'il y a autre chose, et que cet autre chose est fort louche.

Le public a le droit de savoir exactement en quoi consiste cet autre chose dont l'existence ne saurait être raisonnablement contestée. Car il n'est pas raisonnable de supposer que huit citoyens d'Hébertville s'entendraient pour mentir aussi audacieusement, ni qu'ils auraient tous les huit aussi mal compris M. Dumais.

* *

La *Défense* ajoute ce qui suit :

" Le 29 avril dernier une délégation composée des MM. Vallée, curé de St-Jérôme, Déloge, curé de Chambord, Bilodeau, curé du Lac Bouchette, Bouchard, curé de St-André, et de quelques citoyens et colons du Lac St-Jean, a rencontré au Département des Terres l'honorable M. Parent et le sous-ministre M. Taché. Elle demandait la révocation de l'ordre défendant aux agents du gouvernement de vendre des lots aux colons.

" Cette délégation fut accueillie par cette exclamation du bienveillant M. Taché : " Ah ! encore des colons de pulpe : messieurs les curés toujours en tête! "

" L'honorable M. Parent et M. Taché ne purent cette fois nier que la colonisation était arrêtée au Lac St-Jean par leur ordre; ils durent admettre le fait; il fut même ajouté que cet état de choses était général dans toute la province.

" Les délégués ont entendu beaucoup de bonnes paroles, une foule de raisonnements spécieux tendant à justifier l'attitude du gouvernement, mais l'ordre du ministre arrêtant la vente des lots aux colons n'est pas encore révoqué. "

Le mot attribué à M. Taché est typique et fait bien saisir l'esprit qui règne, et qui a toujours régné, depuis trente ans, au département des terres de la couronne, sous tous les régimes, bleus et rouges.

Cet esprit s'inspire des monstrueuses doctrines que voici : on doit faire tous les efforts possibles pour ne livrer aux colons que des terrains dépouillés de tout bois de quelque valeur; la colonisation ne doit se faire que là où messieurs les marchands de bois veulent bien qu'elle se fasse; que cette œuvre nationale, d'où dépend l'avenir du pays, ne doit chercher aucun appui dans les revenus que les colons peuvent se créer en exploitant le bois sur leurs lots; que tout colon qui songe à vendre quelques billots, du bois de pulpe ou de chauffage, est nécessairement un colon de mauvaise foi, un exploitateur de forêt, à qui le gouvernement doit faire une guerre implacable.

Voilà les idées et les doctrines qui ont toujours dominé au département des terres de la couronne. Nous les qualifions de monstrueuses, et elles le sont réellement.

Ce sont elles qui ont chassé et qui chassent encore des milliers de Canadiens aux Etats-Unis et ailleurs. Ce sont elles qui retardent le progrès de la province de Québec en rendant la colonisation de nos terres nouvelles une œuvre tellement pénible qu'elle dépasse les forces et le courage d'un grand nombre.

A ces doctrines monstrueuses du département des terres de la couronne, il faut opposer les doctrines suivantes : Le colon est le véritable bienfaiteur du pays, et la colonisation est l'œuvre par excellence. Elle doit passer bien avant le commerce de bois. Celui-ci doit être entièrement subordonné à celle-là. En d'autres termes, le commerce de bois, au lieu d'écraser la colonisation, doit se faire dans les endroits où il ne nuit pas à l'œuvre nationale et de façon à prêter un appui efficace à la mise en valeur des terres publiques. Il faut modifier le système de manière à encourager, au lieu de décourager le colon. Il faut cesser de considérer la vente d'un peu de bois par un colon comme un crime impardonnable. Au contraire, il faut réorganiser le département de telle sorte que le colon puisse retirer de la forêt les ressources dont il a besoin, absolument, pour pouvoir convertir cette forêt en champs fertiles.

Voilà les principes de saine économie politique qu'il faut, de toute nécessité, faire prévaloir sur les idées monstrueuses qui règnent au département des terres publiques.

Réglé !

Sous le titre : *Provencher et Deux Montagnes*, on lit dans l'*Événement*, de Québec, 9 mai, l'entre-filet suivant :

" A la Cour Suprême il a été annoncé

que la contestation de Provencher, instituée contre M. Larivière, était réglée. Cette contestation a été réglée avec celle du comté de Deux-Montagnes prise contre M. Ethier."

C'est une nouvelle application du système immoral et dissolvant connu sous le nom baroque de *pairage*.

Le *pairage des élections contestées* consiste en ceci :

Un député *bleu* voit son élection fort exposée à l'invalidation par les tribunaux, pour cause de "corruption et de manœuvres frauduleuses". Que faire ? C'est bien simple : un député *rouge* se trouve dans une situation analogue. Les amis de ces deux messieurs qui doivent leur élection à des violations plus ou moins flagrantes de la loi électorale se rencontrent et s'entendent très facilement ; car les scrupules n'étouffent généralement pas les politiciens, qu'ils appartiennent au *bon* parti, ou à l'*autre*. Les *bleus* ont violé la loi électorale, les *rouges*, aussi. Le *pairage* se présente comme un moyen tout naturel de régler l'affaire : messieurs les *rouges* vont retirer leur instance contre le député *bleu* ; et messieurs les *bleus* en feront autant à l'égard du député *rouge*. Et c'est réglé ainsi. Les deux députés gardent leur mandat obtenu par des moyens que la loi condamne. Les deux partis y trouvent leur compte, et cela suffit pour tranquilliser la singulière conscience que se font la plupart des partisans. Mais le pays y perd beaucoup. Car ce système tend nécessairement à enrainer de plus en plus dans nos mœurs politiques le mal dissolvant de la corruption électorale. Voyant constamment les *chefs* des deux partis se livrer à ces marchandages scandaleux, les électeurs viennent à regarder l'achat des votes comme un trafic, si non légitime, du moins tout à fait tolérable.

DEUX MAJORS

L'un gros, l'autre petit. Reviennent de guerre tous les deux. L'un, Canadien-français, l'autre Canadien-anglais. L'un, solide gaillard, aux épaules larges, à l'allure vraiment martiale ; l'autre, petit officier correct mais grêle, qu'on ne croirait presque pas capable de promener, ailleurs que dans un salon, son binocle et ses éperons.

Tous deux, à la guerre, ils ont été braves — également braves, — tous deux ont été de bons officiers. Ces deux unités des deux centaines de mille soldats britanniques ont fait ce qui s'appelle, en termes et en morale militaires, tout leur devoir : après avoir incendié les fermes et dévasté les moissons du petit peuple qui s'obstine à ne pas mourir sous le talon anglais, le gros major a pointé son canon, sans scrupule, sur ces petits-fils de Français, et le petit major a gaiement poussé son cheval et son épée sur ceux que le boulet avait oubliés. Les deux majors ont donc fait leur part de la boucherie : leurs boulets et leurs balles ont troué des poitrines, grossi le nombre des veuves et des orphelins, contribué à ce formidable égorgement.

Il paraît que c'était leur devoir, encore une fois.

Aussi fallait-il que tous les deux eussent une récompense. L'Angleterre, qui s'y connaît, a mandé d'Afrique en Chine le gros major qui jouait bien du canon, et elle a renvoyé à son papa le petit major, avec, sur sa poitrine, une croix...

Aujourd'hui, ils nous arrivent. Et des arcs de triomphe s'élèvent dans nos rues. Mais pour le petit major seulement. C'est ce qui intrigue mes concitoyens canadiens-

français.

Ils se demandent si le gros major au nom français n'a pas mérité lui aussi sa petite part d'honneurs, après ses deux campagnes ; s'il n'est pas injuste de le laisser dans l'ombre et de ne pas lui permettre de respirer un peu le parfum des fleurs qu'on jette sur le passage de son compagnon d'armes ; s'il n'y a pas là-dedans deux poids et deux mesures...

Mes compatriotes, à mon avis, sont dans l'erreur et ils ont étrangement tort de ne pas mieux comprendre, après tant d'années de domination anglaise.

Qu'il s'agisse d'anéantir un brave petit peuple comme le peuple des Boers ou d'opprimer une Irlande ; de faire déclarer par le Roi que ses sujets catholiques sont des idolâtres ; ou de violer la loi en supprimant l'usage de la langue française ; de demander du secours à tous indistinctement et de mettre de côté, au jour des récompenses, ceux dont les ancêtres viennent de France ; c'est et c'a toujours été la même manière de voir, de dicter et d'agir. Je m'étonne qu'on soit encore surpris de ce qui arrive et qu'on ne voie pas ce qui crève les yeux ; c'est qu'à Londres, à Dublin, à Prétoria, à Québec, il n'y a bien qu'un poids et une mesure, une seule et même justice et qu'il n'y a rien à redire.

Seulement j'admets que c'est de la justice anglaise.

KÉBEC

A propos de sociétés secrètes

Le *Soleil*, du 9 mai, publie ce qui suit dans ses fameuses *Actualités*, où l'on trouve l'esprit condensé de M. Pacaud :

"C'est bien extraordinaire l'engouement qui s'est emparé des gens pour les sociétés secrètes.

"Ce n'est pas qu'il y ait de mal, puisque les autorités religieuses s'y joignent.

"Vu la protection accordée aux membres de ces sociétés si considérables, nous nous demandons ce que vont devenir ceux qui n'en font pas partie.

"Si les membres ne paient qu'à moitié prix dans les hôtels, il faudra bien que les propriétaires se refassent sur ceux qui ne sont pas membres."

Cet entrefilet est bien trop vague pour n'être pas dangereux.

Dire, d'une façon générale, qu'il n'y a pas de mal dans les sociétés secrètes, puisque les autorités religieuses s'y joignent, c'est affirmer une chose qui est manifestement contraire à l'enseignement de l'Eglise.

D'une façon générale, on doit dire, au contraire, que les autorités religieuses, non seulement ne se joignent pas aux sociétés secrètes, mais qu'elles les condamnent formellement.

Depuis près de deux siècles, les Souverains Pontifes ont, successivement, fulminé des condamnations contre les divers sociétés occultes.

Le Pape actuel, Léon XIII, s'est particulièrement appliqué à mettre les évêques, les prêtres et les fidèles en garde contre les dangers de ces organisations secrètes qui pullulent dans le monde entier.

Il est probable que M. Pacaud, en parlant des sociétés secrètes, en général, a voulu faire allusion à une société secrète, en particulier, celle des Chevaliers de Columbus.

Cette société, fondée il y a quelques années aux Etats-Unis, se recrute exclusivement parmi les catholiques. Elle est approuvée par quelques évêques de la République voisine. Des

prélats et des prêtres en font partie. Elle s'est répandue très rapidement chez les catholiques de là-bas et commence à s'introduire au Canada. Nous savons que des prêtres canadiens en font partie ; mais nous n'avons vu nulle part la moindre approbation de cette organisation de la part de l'autorité religieuse de notre pays, ni de la part de l'autorité religieuse suprême.

De sorte que, même à l'égard de cette société, c'est, pour le moins, une exagération de dire que les autorités religieuses s'y joignent. C'est tout au plus des autorités religieuses locales qu'on pourrait dire.

Tant que Rome n'aura pas donné son approbation à cette nouvelle organisation, on ne pourra pas dire qu'elle est approuvée par l'Eglise.

Le sera-t-elle jamais ? L'avenir nous le dira. Mais si elle est réellement aussi secrète qu'on le dit — personnellement nous n'en savons rien — il nous paraît fort douteux que le Pape l'approuve jamais formellement ; car les organisations secrètes sont incontestablement contraires à l'esprit de l'Eglise.

Peut-être la société des Chevaliers de Columbus n'est-elle pas aussi secrètes qu'on le prétend ; peut-être ne doit elle pas être assimilée, en aucune façon, aux organisations secrètes ordinaires ; peut-être ne mérite-t-elle nullement le nom de franc-maçonnerie catholique qu'on lui donne. Ce sont là des questions à étudier.

Notre confrère de *The Review*, de Saint-Louis, rendrait, croyons-nous, un grand service aux catholiques du Canada, et peut-être aussi des Etats-Unis, en expliquant clairement : 1° le but précis de cette société ; 2° la nature de son secret, s'il y en a un ; 3° le caractère et le nombre des approbations épiscopales qu'elle a reçues. Il serait aussi très intéressant de savoir s'il y a des évêques des Etats-Unis qui désapprouvent cette nouvelle société.

Notre confrère M. Arthur Preuss pourrait faire sur ce sujet un article palpitant d'intérêt et d'une très grande utilité. Nous espérons qu'il le fera sous peu.

UN MOT A MES AMIS

On me dit parfois : vous devriez bien nous donner plus d'articles de rédaction et moins de reproductions.

Cette requête est très flatteuse pour moi, mais je prie ceux qui la formulent, ou qui seraient tentés de la formuler, de vouloir bien réfléchir à quelques faits que je vais leur exposer brièvement.

1° Le rédacteur de la *Vérité* n'est plus un jeune homme : dans quelques mois il aura complété sa cinquantième année.

2° Le bon Dieu lui a donné une excellente santé, la constitution, et peut-être aussi un peu la vocation d'un bûcheron ; mais, enfin, les meilleurs organismes s'usent ; et le rédacteur de la *Vérité* commence à s'apercevoir que sa machine à penser, sans être encore hors de service, ne fonctionne plus comme autrefois.

3° Le rédacteur de la *Vérité* est

entré au collège de Saint-Hyacinthe, en septembre 1868 — à l'âge de dix-sept ans — ne sachant pas un mot de français et très peu de latin. Il dut, naturellement, commencer dans la classe des éléments français. Au mois de juillet 1872, il sortait du collège après avoir fait une année de philosophie.

Je ne dis pas cela pour me vanter, et il n'y a pas de quoi ; puisque les études faites aussi rapidement sont loin de valoir celles qui se font de la manière ordinaire. Je m'en aperçois tous les jours. Mais je ne pouvais rester que quatre années au collège, et les supérieurs ont cru qu'il me serait plus avantageux de voir un peu de tout que de suivre la filière.

Je fais allusion à cette période de ma vie pour montrer que, dès cette époque, je n'ai guère connu de repos ; car ce n'est qu'en rognant ses vacances et en prenant largement sur les congés de chaque semaine et sur les récréations de chaque jour, qu'un élève, de talents ordinaires, parvient à faire deux classes dans une année, même avec la bienveillance de ses professeurs.

4° Depuis sa sortie du collège, le rédacteur de la *Vérité* a presque toujours gagné sa vie avec sa plume. Entré au *Courier de Saint-Hyacinthe* en avril 1873, à la *Minerve*, au mois de septembre de la même année, et au *Canadien*, alors de Québec, en juillet 1874, il n'a quitté ce dernier journal qu'en mai 1881, pour fonder la *Vérité*, au mois de juillet de la même année.

5° Depuis 20 ans, le rédacteur de la *Vérité* peut dire qu'il n'a pas pris de vacances. Il a passé un mois aux Etats-Unis, il y a quelques années, et, en une autre occasion, une semaine. Voilà tout ce qu'il a eu en fait de véritable repos, depuis la fondation de la *Vérité*. Car j'espère bien que l'on ne comptera pas comme du repos les divers voyages qu'il a eu la bonne fortune de faire en Europe et au Canada. Ceux qui en ont fait l'expérience savent qu'écrire en voyageant est la plus épuisante des corvées. Or, à part ses deux visites aux Etats-Unis, tous les voyages que le rédacteur de la *Vérité* a faits il les a entrepris dans le but d'étudier et de faire part de ses observations à ses lecteurs. Au cours de son premier voyage en Europe, il a écrit tout un volume, très gros, s'il n'a pas d'autre mérite.

6° A part ses travaux ordinaires de journaliste, le rédacteur de la *Vérité* a fait plusieurs ouvrages de surrogation que mes amis connaissent.

Je dis tout cela pour faire comprendre à mes lecteurs qu'il n'est pas surprenant que je lâche parfois la plume pour prendre les ciseaux, ni que j'aie la tête en compote, en moyenne, trois jours sur sept.

On peut donc s'attendre à trouver dans la *Vérité*, à l'avenir, encore plus de reproductions et moins d'articles de rédaction que par le passé ; et l'on est prié de croire que je prends cette détermination, non pas par paresse, mais pour pouvoir penser et écrire pendant quelques années encore.

J.-P. TARDIVEL.

Chez les Travailleurs Intellectuels

Doctrines & Opinions

Richelieu et l'enseignement secondaire.

Les partisans de l'instruction à outrance et leurs victimes, les bacheliers en détresse, sont invités à lire les réflexions suivantes, que le cardinal Richelieu a consignées dans son testament politique :

La connaissance des lettres est tout à fait nécessaire dans une république, mais il est certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde.

Ainsi qu'un corps qui aurait ses yeux en toutes les parties, serait monstrueux, de même un Etat le serait, si tous les sujets étaient savants ; on y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires.

Le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise qui comble les Etats de richesses ; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourricière des peuples, déserterait en peu de temps la pépinière des soldats ; il remplirait la France de chicaniers plus propres à ruiner les familles particulières et à troubler le repos public qu'à procurer aucun bien aux Etats.

Si les lettres étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre.

N'est-ce pas que ces gens du XVII^e siècle voyaient joliment clair ?

Tout en demandant de ne pas trop multiplier les écoles supérieures, le célèbre cardinal reconnaît l'importance de l'enseignement primaire et recommande qu'on ouvre des "classes suffisantes pour tirer la jeunesse d'une ignorance grossière, nuisible à ceux mêmes qui destinent leur vie aux armes ou qui la veulent employer au trafic."

Par ce moyen, ajoute-t-il, auparavant que des enfants soient déterminés à aucune condition, deux ou trois ans feront connaître la portion de leurs esprits. Ensuite de quoi les bons, qui seront envoyés aux grandes villes, réussiront d'autant mieux qu'ils auront le génie plus propre aux lettres et y seront instruits de meilleures mains ; les autres resteront dans leurs diverses carrières.

Richelieu ne redoutait pas la concurrence intellectuelle dans le domaine de l'enseignement. C'est lui qui disait :

Tous les collèges ne doivent pas être dans une même main ; les universités et les jésuites doivent enseigner à l'envi et par émulation.

On peut en inférer qu'il n'était pas en faveur de l'uniformité des livres classiques, puisqu'il préconisait la diversité des méthodes pédagogiques.

Assez d'instruction, mais pas assez d'honnêteté.

La constante augmentation du nombre des criminels en France inspire à la *République*—journal qui n'a pas d'attaches cléricales—les considérations ci-après :

Si l'on veut voir baisser sensiblement les sinistres statistiques judiciaires, il faut attaquer le mal dans sa source ; il faut non seulement une action plus vigoureuse de la

police, une application plus rude du code pénal, il faut surtout des mesures préventives.

Il faudrait donner à l'éducation — je ne dis pas à l'instruction — un développement beaucoup plus étendu, et cela, dans les divers degrés de l'enseignement, mais surtout dans les écoles primaires. L'enseignement de la langue, de l'arithmétique, de la géographie, du dessin a été amélioré considérablement, et on a bien fait de l'améliorer ; mais l'enseignement moral ne tient, ni en haut ni en bas de l'échelle, ni dans les écoles primaires ni dans les lycées et collèges, la place qu'il devrait occuper.

Il y a là une question dont l'étude et la solution s'imposent de la façon la plus urgente et que la génération présente a le devoir de résoudre comme le corollaire de la neutralité religieuse introduite dans l'enseignement.

Notes & Nouvelles :

Le 29 avril a eu lieu à l'Université Laval, section de Montréal, la clôture du cours didactique de littérature française qu'y donne, depuis trois ans, M. de Labriolle.

Un résumé des leçons a d'abord été présenté par un des plus brillants élèves, M. Egidius Fauteux, étudiant en droit, puis M. de Labriolle a lu le rapport qui suit :

Je suppose qu'à la plupart d'entre vous, il est inutile de rappeler ce qu'est ce cours didactique de lundi, auquel la séance de ce soir sert de couronnement et de conclusion.

Depuis l'an dernier surtout, nous avons essayé de le différencier le plus possible des expositions générales du mercredi, en lui donnant un caractère plus technique et une utilité plus pratique. A cet effet, nous avons groupé, à côté d'auditeurs bénévoles, un certain nombre de "membres actifs" qui se sont engagés à fournir un travail écrit, une fois par mois, d'après les indications du professeur.

Tous ces travaux ont été soigneusement examinés un à un, et même je me suis fait une obligation, cette année, de proposer chaque fois une sorte de "corrigé" auquel chacun a pu comparer ses propres essais.

Quant à la matière même sur laquelle a porté la présente année nous avons pensé qu'au lieu de la résumer moi-même, il serait plus intéressant de la faire exposer par un de ceux qui m'ont entendu. M. Agidius Fauteux, premier prix du concours de l'an dernier, a bien voulu se charger de cette rédaction qu'il a faite uniquement d'après ses notes de cours. Je lui cède momentanément la parole, quitte à la reprendre tout à l'heure.

M. Fauteux, vient de résumer pour vous, Mesdames et Messieurs, — d'une façon très personnelle d'ailleurs — mes exposés de cette année. Je le remercie en votre nom de la peine qu'il a prise ; et j'ajoute l'expression de ma propre gratitude, car c'est un plaisir pour un conférencier de se voir si fidèlement et si intelligemment compris.

Il m'appartient d'ajouter certains détails sur lesquels M. Fauteux ne pouvait insister. Il a parlé du travail du professeur : c'est au professeur maintenant à parler du travail de ses élèves.

Les loanges chaleureuses que je leur adressais ici même, l'an dernier, à pareille époque, je veux les renouveler aujourd'hui. Et pour cela, je me

garderai d'accumuler les épithètes : je laisserai parler les faits eux-mêmes. Ils suffiront à vous rendre sensible toute l'étendue de leur mérite.

Ce que j'apprécie en eux tout d'abord, c'est leur désintéressement. Songez bien, Mesdames et Messieurs, aux conditions toutes spéciales où sont placés ceux qui s'astreignent à remettre des travaux réguliers. Que peuvent-ils espérer en échange et en compensation de leur labeur ? Un diplôme ? — Nous n'en délivrons point. — L'accès à telle carrière honorable et fructueuse ? — En vérité, je me demande laquelle ; si vous pensiez par hasard au journalisme, je vous ferais observer, en m'autorisant de quelques confidences reçues, que les millionnaires sont rares parmi les reporters montréalais. "Faire l'opinion" n'a présentement rien de lucratif. — A tout prendre, le seul avantage "temporel" qui s'offre à l'ambition de mes élèves, c'est un prix à la fin de l'année ; mais combien lointain, celui-là encore, et combien problématique, vu le nombre des concurrents !

La vérité, c'est qu'ils travaillent comme on devrait toujours le faire, si la dure nécessité de vivre n'en ordonnait pas autrement : pour eux-mêmes, pour leur culture personnelle, pour l'ornement de leur intelligence. Ai-je besoin, Mesdames et Messieurs, de vanter la générosité d'une si haute et si rare préoccupation ?

Elle paraît plus méritoire encore quand on examine de près le cas de la plupart d'entre eux. La composition littéraire n'est point pour eux une élégance de désœuvrés : elle exige d'eux le sacrifice de leurs meilleurs loisirs. Qui sont-ils, ces "membres actifs" ? Parmi eux, je discerne d'abord un groupe assez nombreux de professeurs, d'instituteurs, qui, après avoir parlé, enseigné, pendant cinq ou six heures de la journée — et quelquefois davantage — n'hésitent pas à prendre sur leurs soirées pour lire l'auteur proposé à leur étude, et rédiger leurs appréciations. Dissenter sur La Bruyère ou sur Racine à un moment où il serait si naturel et si doux de jouir pleinement de sa liberté reconquise, vous devinez ce que cela suppose de courage et d'abnégation. — Ajoutons encore bon nombre d'étudiants — en médecine ou en droit (ceux-ci toutefois beaucoup plus nombreux que ceux-là) — qui trouvent moyen, sans rien négliger de leurs études spéciales, "d'élargir, pendant qu'il en est temps encore, les vastes et lointains horizons de la vingtième année."

C'est là justement, et en propres termes, le conseil que M. Brunetière donnait dernièrement aux jeunes gens de je ne sais quel cercle d'études. Je n'en connais guère de plus judicieux, ni de plus utile à suivre.

Enfin, Mesdames et Messieurs, la partie la plus laborieuse de mon auditoire du lundi comprend aussi des avocats, des journalistes, des employés de bureau. Peu importe que cette énumération soit complète ou non : cela seul sur quoi j'insiste, c'est que chez tous, ou chez presque tous, le travail fourni est un travail à côté, fait par surcroît, malgré des occupations diverses, qui pourraient légitimement suffire à les accaparer tout entiers.

Cette année, soixante-deux auditeurs se sont inscrits à l'Université comme membres actifs. Sur ce nombre quarante-six ont fait les compositions requises mensuellement. Vingt-quatre les ont remises avec une régularité parfaite, sans omission et sans défaillance. — Ce qui m'a frappé dans ces copies, c'est le soin visible avec lequel elles ont été faites. Inégales en valeur, comme il est naturel, je ne me souviens pas d'en avoir reçu une seule qui fût vraiment négligée et tout à fait médiocre.

En revanche, il m'est arrivé d'en lire d'excellentes qui, en France, je crois pouvoir l'affirmer, eussent été admissibles au difficile examen de la licence-ès-lettres. — Savez-vous bien, Mesdames et Messieurs, que ce sont là des résultats singulièrement honorables, d'abord pour les travailleurs qui les ont obtenus, puis pour les maisons d'éducation qui ont formé ces travailleurs eux-mêmes. Je ne puis apporter sur ce point que le témoignage de ma propre expérience ; mais je déclare que je suis tenté de concevoir pour elles beaucoup d'estime, si j'en juge par ceux qui en proviennent et avec qui j'ai affaire depuis trois ans.

Un autre symptôme très heureux, et qu'il est bon de signaler, c'est la persévérance d'un certain nombre des membres actifs : j'ai constaté, en confrontant mes dossiers de l'an dernier avec ceux de cette année, qu'une quinzaine environ n'ont pas discontinué leurs efforts depuis l'origine de l'organisation actuelle. Voilà deux ans déjà qu'ils travaillent régulièrement. Sur ceux-là je puis donc exercer une direction personnelle, leur signaler leurs défauts, leur faire prendre plus nettement conscience de leurs qualités, et par conséquent leur indiquer en quel sens ils doivent surtout se développer. A ce prix, le progrès est presque infaillible, et chez tous je l'ai constaté. C'est de ce groupe de courageux que sortiront un jour, n'en doutez pas, des esprits distingués, rompus aux disciplines littéraires, et capables d'honorer par leurs travaux cette Université Laval où ils auront acquis leur supériorité.

Voilà à peu près, Mesdames et Messieurs, ce que nous avons fait jusqu'à ce jour. A coup sûr de tels résultats sont beaux et nous avons lieu de nous en applaudir. N'y a-t-il pas cependant quelque chose à faire encore, quelque progrès nouveau à réaliser ? Je le crois, et parmi les réformes que je médite, il en est une que, d'avance, je voudrais proposer à vos réflexions.

— Elle consisterait à faire parler les élèves eux-mêmes. Voici comment se pratique ce système, très usité dans les Universités françaises et allemandes et qui y donne les meilleurs résultats. Sur un sujet préparé à loisir, un étudiant vient faire une sorte de conférence publique, devant ses camarades qui l'écoutent, et devant le professeur qui le suit attentivement. Une fois qu'il a fini, le professeur invite les auditeurs à formuler les critiques qu'ils croient devoir adresser à l'exposition qu'ils ont entendue. Il provoque ainsi une discussion très courtoise, qui ne risque pas de s'égarer, puisqu'il est là pour la diriger. Puis

après cette controverse, il détaille à son tour ses propres idées en faisant toutes les observations qu'il juge à propos — Vous devinez, Mesdames et Messieurs, tout ce qui peut sortir de profitable et d'excellent de cette joute intellectuelle entre des esprits diversément façonnés, qui se trouvent ainsi forcés d'augmenter vite et bien. Je n'ai pas besoin non plus de vous dire ce qu'on y gagne au point de vue de l'art et de la parole.

Assurément une innovation de ce genre ne peut réussir que si chacun y met du sien, paye de sa personne, foule aux pieds ses timidités et se résigne à quelques sacrifices d'amour-propre. Mais pourquoi n'oserais-je plus compter sur le même dévouement que j'ai rencontré déjà ? Le passé m'encourage et m'est en quelque sorte garant de l'avenir — Et c'est ainsi, par le concours de toutes les bonnes volontés, que l'utilité, la nécessité, et le bienfait du cours de littérature s'imposera à tous avec une évidence de plus en plus indiscutable.

J'ai à vous rendre compte maintenant, Mesdames et Messieurs, du récent concours littéraire et à proclamer les noms des lauréats.

Le sujet proposé était celui-ci : Madame de Maintenon a dit : " Ne faites jamais dépendre des autres votre bonheur. " Comment interprétez-vous ce conseil ? Est-ce égoïsme ? Est-ce sagesse ?

Ce qui m'a déterminé à choisir un sujet de cette nature, c'est mon désir d'égaliser autant que possible les chances des concurrents. Il est évident que si je les avais invité à s'exercer sur une matière proprement littéraire j'aurais créé un avantage considérable à ceux qui disposent d'une bibliothèque bien fournie, au lieu que devant la petite énigme incluse dans l'aphorisme de Mme Maintenon, chacun n'a guère pu compter que sur le secours de sa propre ingéniosité.

On ne saurait nier qu'à première vue, cette pensée ne paraisse inspirée par un souci d'égoïsme assez vulgaire. " Ne faites jamais dépendre des autres votre bonheur. " Eh quoi ! Cela est-il possible ? cela est-il désirable même ? Faut-il, par crainte d'être dupe, nous renfermer en nous-même, ne rien donner à autrui de notre cœur, et nous interdire tant de sentiments puissants et doux dont l'âme est naturellement si avide ? Faut-il faire comme ces égoïsmes que l'un d'entre vous flétrit non sans éloquence, qui dit-il " arrange doucement leur vie de manière à ce que les malheurs et les désordres d'alentour, dont ils se désintéressent de grand cœur, n'aient aucune répercussion dans le temple inviolé où ils s'adorent eux-mêmes ? "

Oh ! c'est là sans doute la politique de certaines gens, celle de ce Ruffin, dont la Bruyère a décrit le portrait. " Il perd son fils unique, jeune homme de grande espérance, et qui pouvait un jour être l'honneur de sa famille ; il remet sur d'autres le soin de le pleurer. Il dit : mon fils est mort ; cela fera mourir sa mère ; et il est consolé. " C'est celle aussi du bonhomme Orgon, après qu'il a subi l'influence desséchante de ce coquin de Tartufe.

De toutes amitiés il détache mon âme.
Et je verrais mourir frère, mère, enfants femme.
Que je m'en soucierais autant que de cela.

Et c'est celle enfin de l'égoïste de tous les temps et de tous les pays. Vous connaissez la jolie épigramme d'Arnaut, le poète du 1er empire.

Sans ami comme sans famille.
Ici-bas vivre en étranger.
Se retirer dans sa coquille.
Au signal du moindre danger ;
S'aimer d'une amitié sans bornes,
De soi seul remplir sa maison.
En sortir suivant la saison
Pour faire à son voisin les cornes,
Enfin chez soi, comme en prison.
Vieillir de jour en jour plus triste
C'est l'histoire de l'égoïste
Et celle du coiffeur.

Certes, si Mme de Maintenon a réellement voulu nous insinuer de tels détachements, il faudrait repousser énergiquement son conseil, et cela non seulement pour des raisons de cœur, mais aussi pour des raisons de raison. Le sentiment " altruiste " comme on dit aujourd'hui, — le sentiment qui nous porte vers autrui, — a en nous des attaches trop fortes, des racines trop profondes, pour que nous l'arrachions de notre âme. Ce serait le pire et le plus maladroît des calculs et *propter vitam vivendi perdere causas*. Quelle que soient les déceptions possibles et les trahisons de l'amitié, ne vaut-il pas mieux de risquer de les souffrir que de s'interdire ce qui fait le charme et le prix de la vie ? Non, en vérité, plus on creuse en ce sens la pensée de Madame de Maintenon, et plus on la trouve cruelle et inacceptable.

Mais est-il sûr que cette interprétation soit la bonne, et s'il y en a une autre, ne devons-nous pas faire à Mme de Maintenon, le crédit de la préférer ? Car enfin il ne faut pas s'obstiner à voir en cette femme l'intrigante habile et sèche que la Palatine, mère du régent, et que St-Simon (le plus illustre des calomnieux) nous ont dépeinte. Toutes les recherches dont elle a été l'objet au XIXe siècle, ont abouti à nous donner d'elle une image bien différente. Tous ceux à qui elle se consacra reconnaissent qu'elle fut capable de dévouement et de tendresse. A côté de détracteurs acharnés que sa haute fortune lui a attirés, elle a eu des amis fidèles que la sûreté de son commerce lui a valu. Comment admettre une pareille contradiction entre ses actes eux-mêmes et la maxime froide et dure que nous discutons en ce moment ?

La solution, il faut la chercher, je crois bien, dans cette explication différente de celle qui nous avait frappés d'abord. " Ne faites jamais dépendre des autres votre bonheur ". Qu'est-ce à dire, sinon : soyez-vous à vous-mêmes les artisans de votre propre vie. Si vous voulez être heureux, comptez surtout sur vous-mêmes, et ne laissez pas à autrui le soin de construire l'édifice de votre félicité. L'ouvrage risquerait ou d'être mal fait ou de n'être pas fait du tout. Ne vous figurez pas que vous aurez toujours quelqu'un pour aplanir sous vos pas la route, pour en écarter les épines et pour y semer des fleurs.

" Ne t'attends qu'à toi seul ; c'est un commun proverbe " a dit la Fontaine ; et la morale du fabuliste est, on le sait, exactement celle de l'exer-

cice.

Mme de Maintenon ne fait en somme que rappeler l'importance de coefficient personnel, si j'ose dire, pour l'affermissement d'un bonheur durable. Et voici à peu près ce qu'elle entend : Modérez vos désirs ; plus ils seront discrets et moins vous aurez besoin, pour les satisfaire, d'un secours étranger, — ménagez-vous aussi les joies de l'intelligence : les livres sont les seuls amis qui ne trompent jamais. — Cherchez enfin dans la dignité de votre vie l'agréable sécurité d'une conscience droite. Et après cela vous aurez, même dans la condition la plus médiocre, toutes les garanties de bonheur.

Ce serait ici l'occasion de citer une délicate pensée de Joubert :

" Je sais par mon propre exemple, disait-il, que l'affliction n'est pas ennemie du bonheur, c'est-à-dire de l'état où l'âme goûte en soi une constante satisfaction. Il importe peu qu'elle soit contente des événements pourvu que sa manière de sentir la rende contente d'elle-même. Elle l'est par la perfection de cette sensibilité qui, bien apprise et bien menée sait extraire du miel de tout. Il y en a jusque dans les pensées. "

Voilà, je pense, Mesdames et Messieurs, de quelle façon Madame de Maintenon aurait expliqué son conseil, si on l'en avait priée. C'est un avis de prudence pratique. Et nous y trouvons le trait le plus caractéristique de Mme de Maintenon : je veux dire, le sens des réalités de la vie ; car, chose curieuse, cette femme qui a connu toutes les extrémités des choses humaines, qui, née dans un cachot, mariée à 16 ans à un bouffon infirme, puis rejetée dans la misère par la mort de Scarron, devait devenir enfin la conseillère, l'amie, l'épouse du grand roi, a toujours gardé à travers sa carrière aventureuse le goût de la mesure et de la modération en toute chose. Héroïne d'un roman invraisemblable, elle fut, dit M. Faguet, " la femme du monde la moins romanesque qu'il y ait eu. "

En conseillant aux jeunes filles de St-Cyr, — car je crois que c'était à elles que l'avis s'adressait — de ne jamais faire dépendre des autres leur bonheur, elles les mettait en garde contre les chimères trop séduisantes que ces imaginations toutes neuves auraient pu se forger. Elle ne voulait les lancer dans la vie que munies d'une bonne dose de résignation, et prêtes à tout supporter. On lui a reproché ces précautions assombrissantes ; cette hâte à devancer les amères leçons de l'expérience. Pour ma part, je serais tenté de croire qu'elle fit bien et que ses élèves chéries ont dû lui en être plus tard reconnaissantes.

L'an dernier, Mesdames et Messieurs, dix-huit candidats avaient pris part au concours ; cette année, vingt-cinq sont entrés en ligne. J'ajoute que les compositions ont été notablement supérieures à celles qui m'avaient été remises il y a un an.

Sauf dans une ou deux copies, le sujet a été parfaitement compris, et traité avec finesse, pénétration, esprit même. Quelques dames, parmi lesquelles plusieurs m'avaient déjà fait parvenir des travaux au cours de l'année — m'ont remis des études vraiment excellentes. Je les louerai suffi-

samment en vous disant, Mesdames et Messieurs, que dans le classement final, le deuxième, le troisième, le cinquième et le huitième rang, ont été attribués à des copies émanant de plumes féminines. Il y a là un succès très remarquable et très flatteur, que nous rendrons plus public encore quand le règlement, d'un exclusivisme décidément trop farouche, aura été réformé. Les intéressés seront en tous cas averties personnellement du rang obtenu.

Leurs noms ayant été éliminés, voici la liste définitive des Lauréats :

Cinq prix, analogues à ceux de l'an dernier, vont leur être attribués ; un de cinquante dollars ; un de quarante dollars ; deux de trente, et un de vingt-cinq. Monseigneur les distribuera à mesure de ses propres mains.

Premier prix : — M. Egidius Fautoux, étudiant en droit.

Deuxième prix : — Frère Symphonien, de l'Académie Saint Jean Berchmans.

Troisième prix : — Frère Gareau, clerc de Saint-Viateur.

Quatrième prix : — M. Libert.

Cinquième prix : M. J.-B. Bousquet, étudiant en droit.

Des mentions très honorables ont été accordées, par ordre de mérite, à M. J.-A. Archambault, étudiant en droit ; au Frère François-Auguste, de l'Académie de Saint-Jean Berchmans ; au Frère Clément ; à M. Millette et à M. Villeneuve.

Ma tâche est finie, Mesdames et Messieurs ; je ne veux ajouter qu'un mot — un mot de gratitude et de remerciement. Envers vous tous, chaque année accroît ma dette de reconnaissance, envers vous, Monseigneur qui, tant de fois, avez bien voulu me prodiguer l'encouragement de vos conseils et les marques de votre affectueuse bienveillance, envers vous, Monsieur l'abbé Colin, dont le zèle toujours jeune, toujours vaillant et debout pour l'œuvre universitaire, réchaufferait le mien s'il languissait par hasard ; envers vous, enfin, Mesdames et Messieurs, à qui je suis forcé de reporter l'honneur de tout ce que ce cours de littérature a produit jusqu'ici de résultats heureux, et de tout ce qu'il contient de promesses fécondes pour l'avenir !

A la fin de la séance, Mgr Bruchési félicita M. de Labriolle et ses élèves de leurs succès respectifs.

Voici, d'après le *Journal*, de Montréal, un résumé de ses observations :

Il y a trois ans, un auditoire nombreux se pressait à la première conférence de M. de Labriolle ; depuis, cet auditoire est resté fidèle au distingué conférencier : ceci en dit plus long que tous les éloges pouvant être faits à son adresse.

Les cours de littérature sont exclusivement l'œuvre du Séminaire et de l'Archevêché ; toutefois, pour des raisons que vous comprendrez facilement, elles sont surtout l'œuvre du Séminaire. Voici que le Conseil de l'Instruction Publique octroie pour l'avenir un traitement annuel de \$1,000 devant être consacré au cours de littérature. De sorte que, désormais, la chaire de littérature Française est fondée à l'Université Laval. C'est à

regret que nous vous annonçons que se terminent ce soir les cours de l'année académique 1900-1901. Vous tous qui avez suivi ces cours, vous vous rappellerez les bons soirs où vous veniez en grand nombre boire la bonne parole qui a eu sur l'élite intellectuelle de la jeunesse et de la société une si heureuse influence. Plus de soixante élèves y ont pris le goût du travail, l'amour de la vie intellectuelle, de cette culture de l'esprit qui constitue la plus pure et la plus simple des jouissances.

Pendant que M. de Labriolle faisait l'éloge de ses disciples, je songeais que ces jeunes gens ne suivent les cours didactiques que depuis trois ans. Ce n'est donc pas en si peu de temps qu'ils ont pu arriver à d'aussi bons résultats : ces élèves étaient bien préparés. Où se sont-ils préparés ? Dans nos collèges et nos académies. Ces collèges et ces académies valent donc quelque chose. Les travaux littéraires soumis au concours dont il a été décidé ce soir, sont la meilleure réponse à ces attaques injustes, imméritées et déloyales dirigées contre nos maisons d'éducation. Je ne reconnais à personne le droit de venir, sciemment, et de gaieté de cœur, humilier et critiquer son pays. Il est faux de dire qu'il n'y a rien de bon chez nous, que tout est à réformer en matière d'instruction.

Avant de terminer son allocution, Mgr Bruchési exprima l'espoir que le titulaire actuel de la chaire de littérature française, M. de Labriolle, "continuerait la belle et bonne œuvre qu'il a si bien commencée."

A ce propos, la Patrie a eu une expression malheureuse.

"Nous sommes, dit-elle, heureux d'apprendre que M. de Labriolle nous reviendra l'automne prochain pour continuer son œuvre de régénération intellectuelle."

Je ne crois pas que M. de Labriolle, qui me paraît être un humble, ait jamais émis la prétention d'opérer la régénération intellectuelle des Canadiens.

Personnes ne conteste l'utilité de ses leçons de bon style, mais il ne faudrait pas s'imaginer que c'est M. de Labriolle qui nous a initiés à la culture intellectuelle.

Un agréable incident du dernier concours littéraire est la part qu'y ont prise quelques Canadiennes et le succès qu'elles ont remporté.

Ces dames ont droit à des compliments, et nous les leur adressons en toute sincérité.

Si, à Montréal, l'on donne des cours publics sur l'art d'écrire, à l'Université Laval de Québec, on en donne sur l'art de dire.

Le titulaire de la chaire d'éloquence parlée est Mgr Hamel. Il y professe depuis une quinzaine d'années. Son enseignement est fondé sur la méthode du célèbre Delsarte dont il a suivi les leçons à Paris.

Le cours que donne Mgr Hamel est divisé en trois parties correspondant aux trois langages qui composent l'ensemble des manifestations extérieures de l'âme : 1° le langage des sons, qui est celui de la vie ; 2° le langage du

geste, qui est celui du cœur, de la volonté ; 3° le langage articulé, qui est celui de l'intelligence.

La durée de ce cours est de trois ans, ou, plus exactement, de trois trimestres, puisqu'il n'est donné que pendant la première partie de l'année académique.

Voici les titres des dernières leçons :

- 1.—*La méthode de Delsarte.*
- 2.—*Le langage de la musique.*
- 3.—*Le chant musical.*
- 4.—*Du naturel dans le parler.*
- 5.—*La lecture à haute voix.*
- 6.—*Le coloris et le timbre des sons.*

L'enseignement de Mgr Hamel est caractérisé par une grande clarté d'exposition. On y reconnaît le professeur expérimenté qui a complété ses notions théoriques par une observation pénétrante.

Cette année, l'Université de Québec a fait donner, dans la salle de ses cours publics, une série de conférences variées et fort intéressantes. La tribune a été successivement occupée par Mgr Laflamme, M. l'abbé Auguste Gosselin, M. J. E. Prince, M. l'abbé Simard, M. Thomas Chapais et M. l'abbé Lortie. Les études de ces bons travailleurs seront publiées *in extenso* dans un volume qui est actuellement sous presse.—On en reparlera.

Les Livres :

Premiers vingt ans, par un Curé de campagne ; ouvrage honoré de plusieurs approbations épiscopales. Un volume de 350 pages in-8. Prix : 3 fr. 00, chez Tolra, à Paris.

Il s'agit ici des premiers vingt ans de la vie, de cette période pendant laquelle se fait l'éducation et doivent s'élaborer les vertus nécessaires.

Dans une lettre adressée à l'auteur par l'évêque d'Agen, on lit :

Vous plaidez une cause éminemment sympathique : l'éducation de la Jeunesse. Fournir aux parents un programme d'éducation chrétienne, tel est votre dessin. Je le crois pleinement réalisé. Grâce à votre talent d'écrivain, à votre expérience de missionnaire et à votre zèle de prêtre, le programme est complet ; il est encore, et c'est là un nouveau mérite, très actuel. Vos paroissiens, à qui vous dédiez cette œuvre, n'ont rien perdu. Sous une forme plus libre, et par suite plus intéressante peut-être, ils trouveront ces enseignements que vous auriez voulu leur prêcher, et les autres y auront gagné, puisque le livre deviendra une prédication permanente qui sera entendue plus loin.

LE CHEMIN DU CIEL éclairé et aplani, ou Lettres de direction recueillies et mises en ordre par l'auteur de *Allons au Ciel*. Deux volumes in-16. Prix : 6 francs, chez Amat, à Paris.

Le R. P. At, de la Congrégation du Sacré-Cœur, écrit :

La Théologie mystique, cette branche si belle et si délicate de la science sacrée, a encore chez nous ses écrivains et ses lecteurs : en preuve que le souffle du positivisme n'a pas tout à fait desséché les âmes. L'auteur de *Allons au Ciel*, ce livre composé avec la piété la plus tendre et avec tant de distinction littéraire, donne aujourd'hui au public chrétien un autre travail, qui aura le même accueil flatteur et produira les mêmes effets d'édification. Il paraît en deux volumes, divisés chacun en sept Livres, pleins de choses. À l'envers d'autres œuvres ascétiques, où il ne manque que des choses.

La vie spirituelle y est analysée savamment et dans toutes ses phases. L'auteur

nous dit, avec une modestie qui ajoute à son mérite, à quelles sources il a puisé, quels matériaux il a mis en œuvre et les circonstances qui ont accompagné ses heureuses trouvailles. Il laisse sous le voile les écrivains encore vivants dont il a utilisé les lettres ; mais ceux qu'il nomme, parce qu'ils ne sont plus de la terre, Mgr Gay, Mgr Germain, dom Guéranger, le R. P. Fessard, ces morts servent de caution aux vivants et permettent d'en deviner les talents et les vertus.

Tout, dans ces deux volumes, trahit le tact, le discernement, le goût mystique de l'auteur, autant de qualités qui ne sont pas un médiocre mérite. L'abeille s'en va, en bourdonnant, dans le jardin, demander à chaque fleur une molécule faite de la rosée et des rayons du soleil, pour composer son miel avec un art qu'on ne se lasse pas d'admirer. Notre abeille s'est reposée sans bruit sur toutes les lettres des directeurs d'âmes, que la Providence a mises sur son chemin, puisqu'elle s'enveloppe dans les ombres de l'anonyme : aussi a-t-elle préparé un miel exquis, dont plus d'une âme se nourrira avec délices. Que Dieu bénisse son travail !

La Collection de classiques chrétiens et païens comparés augmente avec une régularité qui atteste le succès de la croisade qu'un prêtre belge, M. l'abbé Guillaume, a entreprise en faveur des auteurs chrétiens pour l'enseignement du grec et du latin dans les collèges.

Le but de cet éducateur est d'introduire dans les classes d'humanités l'étude simultanée et comparée des auteurs païens et des auteurs chrétiens.

La mise en regard de ces deux littératures nous fait assister à la grande évolution intellectuelle et morale produite par le christianisme.

Dans la série des auteurs latins ont paru, il y a quelques années déjà :

Morceaux choisis à l'usage de la Quatrième. Livre du maître, 4 fr. ; livre de l'élève, 2 fr.

Morceaux choisis à l'usage de la Troisième et de la Seconde. Livre du maître, 4 fr. ; livre de l'élève, 2 fr.

La partie de l'élève renferme des extraits de différents auteurs, des notices et des jugements. La partie du maître contient la traduction des extraits, de nouveaux jugements, des études de comparaison, des éléments de grammaire latine chrétienne et d'autres travaux particuliers d'un grand intérêt. On y trouve, par exemple, plusieurs traductions inédites.

L'essai de grammaire latine chrétienne qui résume les notes éparses à chaque page du livre de l'élève, rendra au professeur les plus grands services.

Deux nouveaux volumes à l'usage de la Seconde ont été publiés dernièrement. Ils comprennent une étude comparée des *Proses* d'Adam de Saint-Victor et des *Odes* d'Horace.

A peu près en nombre égal, ces *Proses* et ses *Odes* ont été choisies parmi les plus belles des deux poètes ; elles ont été annotées avec science et elles sont précédées d'une remarquable introduction sur la langue d'Homère et le système littéraire du célèbre moine de l'abbaye de Saint-Victor.

Le livre du maître se vend 4 fr. ; celui de l'élève, 2 fr.

Dans la série des auteurs grecs, le premier travail de comparaison a été fait entre *L'éloge funèbre de Saint-Basile* par Saint Grégoire de Nazianze, et le *Panegyrique d'Evagoras*, par Isocrate. Livre du maître, 4 fr. ; livre de l'élève, 2 fr. Ces deux volumes sont destinés à la classe de rhétorique.

La Collection des classiques comparés est publiée par la Société de Saint-Augustin, à Bruges.

Une jolie reliure en toile orne tous ces volumes, sauf les deux premiers qui sont cartonnés.

Chacun de nos collègues devrait se procurer immédiatement un exemplaire au moins de ces *Classiques comparés*, afin de les bien examiner et d'en pouvoir parler pertinemment au congrès décennal des professeurs qui aura lieu à l'Université Laval dans le cours de l'été prochain.

Il ne s'agit pas de ressusciter d'anciennes polémiques qui ont pu être par trop acerbes, ni de rouvrir un débat commencé en Europe par Mgr Gaume et continué par Mgr Parisi, Mgr d'Avanzo, Mgr Freppel, Dom Guéranger, Louis Veillot, etc., mais il y aurait peut-être lieu, après l'initiative qui vient d'être prise en Belgique, de rendre ici plus méthodique qu'elle ne l'a été jusqu'à présent l'étude parallèle des auteurs chrétiens et des auteurs païens.

Dans leur *Introduction aux Lettres* de Saint Jérôme, dont ils ont fait une élégante traduction, MM. Grégoire et Collombet écrivaient, en 1837 :

Saint Jérôme est l'un des plus nobles monuments de cette grande littérature chrétienne que l'on a trop oubliée pour étudier les écrivains de Rome et d'Athènes. L'homme de la cellule et l'homme du monde trouveront ici de quoi admirer et sentiront leur âme autrement émue par cette voix éloquente et rude, que par les sons harmonieux et cadencés des lettrés beaux-esprits.

La même impression se dégage de la lecture de plusieurs autres Pères de l'Eglise qui ont laissé des chefs-d'œuvre non seulement d'exposition doctrinale, mais aussi de style littéraire.

M. Fabreguettes, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, vient de terminer une seconde édition de son grand ouvrage sur les écarts de la langue et de la plume. C'est intitulé : *Traité des délits politiques et des infractions par la parole, l'écriture et la presse*.

Cette œuvre, qui forme deux forts volumes in-8, renferme, avec le dernier état de la jurisprudence française, le commentaire général et complet des lois de la Presse, de celles relatives aux outrages aux bonnes mœurs ainsi que de tous les textes du code pénal et des lois spéciales se rattachant aux délits politiques et à ceux de la parole, de l'écriture et de la Presse.

Prix des deux volumes : 25 francs, chez Chevalier-Marescq & Cie, à Paris.

J. F. D.

NOS MÉLANGES

On nous demande où nous en sommes avec l'impression du deuxième tome de nos *Mélanges*. Nous avons, à notre grand regret, éprouvé un retard inattendu ; mais nos imprimeurs, MM. L. J. Demers et frère, nous ont promis que l'ouvrage nous sera livré pas plus tard que le 10 juin. Comme le tirage n'est pas commencé, on peut souscrire encore.

Nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de deux exemplaires du premier volume de nos *Mélanges*, pour lesquels nous offrons une piastre l'exemplaire. Nous renouvelons la demande, et nous prendrons même deux autres exemplaires, au même prix.

L'ignorance en matière religieuse

Monsieur J.-P. Tardivel,
rédacteur de la *Vérité*,
Monsieur le rédacteur,

N'est-il pas vraiment pénible de constater jusqu'à quel point la plupart de nos hommes publics sont ignorants en matière de religion. Il faut dire qu'il ne se passe pas de semaine sans que nous voyions plusieurs d'entr'eux émettre des idées, soutenir des opinions ou des assertions les plus erronées, les plus fausses.

C'est ainsi qu'il n'y a pas très longtemps, on a écrit, à l'occasion de l'affaire "Delpit", des choses vraiment pitoyables, et absolument de nature à faire lever les épaules à celui qui connaît tant soit peu sa religion. Un trop grand nombre ont parlé sur ce sujet comme de véritables ignorants. Et maintenant qu'on a eu l'occasion de s'instruire quelque peu sur cette matière, on est surpris d'avoir été si loin et d'avoir dit tant de sottises. On a parlé de la religion, de son autorité divine, de la discipline ecclésiastique comme on aurait parlé de commerce, de bourse, de réciprocité ou de politique, etc., chacun se croyant compétent à émettre une opinion, à formuler un jugement. Il n'y a pas que sur le mariage où plusieurs de nos hommes publics ont fait fausse route. Que faut-il penser des discours qui ont été faits en chambre, et ailleurs, au sujet de la crémation ! Et tout cela a été fait avec un sans-gêne admirable ; avec une assurance, pour ne pas dire une audace, sans pareille. On ne semblait pas même se douter qu'on était à consommer encore une bévue impardonnable.

Il faut en dire autant lorsqu'il s'agit de toute autre question dans laquelle la religion entre pour quelque chose.

Personne ne reprochera à la plupart des laïques de n'être pas parfaitement instruits de tous les enseignements de l'Eglise. Ce qui est digne de reproche, c'est que ceux-ci semblent n'avoir pas conscience de l'ignorance dans laquelle ils sont plongés, et qu'ils parlent et écrivent, comme s'ils avaient la compétence voulue.

On n'est pas surpris et on ne reproche pas aux membres du clergé de ne pas savoir la médecine, l'architecture, etc., on serait surpris s'ils se permettaient d'écrire ou de formuler, avec autorité, des jugements erronés sur ces différents arts. Lors donc qu'il y a en cause une matière qui est du ressort de la religion, qu'on laisse à ceux qui ont fait des études spéciales le soin de parler ou d'écrire sur le sujet. Et si l'on désire absolument parler ou écrire des phrases, qu'on se donne au moins la peine d'étudier ou de consulter.

Pourquoi, du reste, les hommes publics n'ont-ils pas tous dans leur bibliothèque un bon livre de théologie qu'ils auraient le soin de consulter un instant avant de prendre la plume ?

Je me permettrai de leur indiquer un excellent ouvrage écrit en français et que l'on peut se procurer à très bon marché. Je veux parler de l'*Abrégé de Théologie Dogmatique et Morale* par l'abbé J. Berthier, M. S.

On trouvera dans cet ouvrage, non seulement les enseignements dogmatiques et moraux de l'Eglise, mais encore les notions les plus importantes de droit canon, de liturgie, de théologie mystique et de philosophie chrétienne.

Les hommes de profession, les écrivains, nos députés et nos législateurs, nos ministres mêmes ne manqueraient pas de profiter de ce livre. Je suis sûr que, dès qu'ils l'auront ouvert, ils seront charmés des merveilles qu'ils y découvriront, et grandement étonnés

de constater combien il y a encore de choses qu'ils ne savent pas.

Le manque de science religieuse, voilà, je pense, monsieur le rédacteur, une des plus grandes causes du libéralisme catholique que l'on rencontre dans les partis politiques, rouge et bleu. Le peuple canadien a trop d'esprit et de bon sens pour ne pas se ranger du côté de la vérité quand il la connaît. Seulement, il faut lui dire où elle est cette vérité. Sans cette connaissance du vrai, avec l'amour et la passion qu'il a de se produire, il se lance quelquefois à tort et à travers dans l'inconnu, et comme en se disant "advienne que pourra."

Nos hommes publics ne sont pas en général méchants, tant s'en faut. Et pour s'en convaincre, examinez leur foi, leur patriotisme, je dirai même leur piété, pour un grand nombre, et surtout leur charité. Ils aiment la religion, leurs prêtres, les institutions religieuses. D'ailleurs, comment n'aimeraient-ils pas la religion de leurs pères, la religion dans laquelle ils sont nés et ont grandi. Comment n'aimeraient-ils pas leurs prêtres et les religieux ! Quel est l'homme public qui ne compte pas dans sa famille, soit un prêtre, un religieux ou une religieuse ?

Il ne faut pas s'exagérer le mal et chercher dans l'impiété seule les erreurs qui se commettent parfois par nos meilleurs hommes. Au lieu donc de toujours taper sur les personnes, comme font quelques uns, tapons sur l'ignorance religieuse. Et plus nos hommes publics et politiques seront instruits des vérités de la religion, moins ils seront exposés à faillir à leur devoir. Encourageons donc l'étude et la connaissance de la religion. Il n'y a pas un homme si instruit, si haut placé qu'il soit, qui ne trouvera dans cette étude matière à s'instruire et à s'édifier.

PATRIOTE.

NOTE DE LA RÉDACTION:—Nous craignons que notre correspondant ne soit un peu optimiste: Indubitablement, l'ignorance explique certains actes et certaines paroles déplorables; mais le mauvais vouloir joue aussi un grand rôle dans notre petit monde politique. Plus d'un sait qu'il fait mal; beaucoup d'autres ne veulent pas s'instruire. L'ouvrage indiqué par notre correspondant est sans doute excellent ; mais en supposant que, par impossible, tous nos hommes publics, ministres, députés et journalistes, le possédassent par cœur, nous ne verrions probablement pas un grand changement dans la conduite des classes dites dirigeantes.

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Nous nous permettons de reproduire les deux lettres suivantes dont on a bien voulu nous donner communication :

{ Archevêché de Québec,
le 11 mai 1901

Monsieur Alphonse Leclaire, Montréal.

Monsieur,

Vous avez publié dans la livraison de mai de la *Revue canadienne* la conférence que monsieur J.-P. Tardivel a donnée à l'Union catholique de Montréal sur la *langue française au Canada* et vous me manifestez votre intention de la mettre en brochure.

J'approuve de tout cœur votre projet. Cette conférence mérite les beaux éloges que notre public lui a décernés. Monsieur Tardivel a fait là un travail sérieux, substantiel, propre à faire aimer la langue française que nos pères nous ont transmise comme un précieux héritage, propre surtout à redresser bien des idées fausses sur la manière dont elle est parlée au Canada et à mettre notre peuple en garde contre l'invasion des anglicismes.

Je fais des vœux pour que cette conférence de monsieur Tardivel se trouve bientôt entre les mains de tous nos étudiants et de

nos hommes instruits et leur inspire de plus en plus le respect de notre belle langue française, en même temps qu'une vive et constante sollicitude pour la conserver dans toute sa pureté.

Agréez, bien cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

(Signé) † L. N. Arch. de Québec.

{ Archevêché de Montréal,
le 7 mai, 1901.

A M. Alphonse Leclaire,
290, rue Université, Montréal.

Monsieur,

L'analyse publiée par les journaux de Montréal, au lendemain de la conférence donnée par M. J.-P. Tardivel, à l'Union catholique, sur *La Langue française au Canada*, avait dans le temps attiré mon attention.

Je viens de lire le texte intégral de cette conférence dans la livraison de mai de la *Revue canadienne*, que vous avez bien voulu m'envoyer.

C'est, à mon avis, une forte étude et une éloquente revendication, tout à l'honneur de la belle langue française que nous ont léguée nos ancêtres, et dont nous devons nous appliquer de plus en plus à conserver le précieux dépôt.

J'approuve le projet que vous avez formé de mettre en brochure le beau et substantiel travail de M. Tardivel, et je le verrais, avec plaisir, se répandre dans toutes les familles canadiennes, et plus particulièrement dans nos institutions scolaires, à tous les degrés de l'enseignement. Il est destiné à faire tomber beaucoup de préjugés, et à nous venger de plusieurs accusations fausses, qu'on était peut-être à la veille de laisser se perpétuer sans récrimination.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments et mes vœux pour le succès de votre entreprise.

(Signé) † PAUL, Arch. de Montréal.

ÇA ET LA

Vieille dette

M. Bourassa vient, à une séance parlementaire à Ottawa, de remuer les cendres sous lesquelles couvait une vieille dette de soixante ans.

Répondant à M. Fielding, qui demandait qu'une allocation annuelle de \$30,000 fût payée à l'île du Prince Edouard, pour une prétendue non exécution d'une des clauses de l'acte de l'Union, M. Bourassa dit : " Je ne contesterai point ces réclamations, si l'on veut bien accorder le même *fair play* à la province de Québec."

Puis le député de Labelle rappelle très éloquemment les grandes luttes de nos pères qui, forcés d'entrer dans l'Union, furent, de plus, obligés à payer les dettes du Haut-Canada, \$6,000,000. Le Bas-Canada, lui, faisait son entrée dans l'Union sans aucune dette. Pour rendre justice à la Province de Québec, M. Bourassa suggère au gouvernement fédéral de retenir quelque chose sur le subside d'Ontario, pour le remettre au gouvernement de Québec, en indemnité des millions payés en 1840.

Nous félicitons le vaillant député de Labelle de se montrer, en maintes circonstances, le champion de notre Province, en faisant briller à Ottawa la justice de nos réclamations.

Encore des folies

Un jeune Anglais de Québec, nommé Turner, est revenu ces jours derniers de l'Afrique où il s'est distingué, paraît-il, en montrant plus d'acharnement que ses camarades contre les braves Boers qui luttent si vaillamment pour conserver leur indépendance. On lui a fait une ovation, cela va de soi. Par on il faut entendre les Anglais de Québec et quelques Canadiens-français à l'échine flexible. La masse de notre population s'est abstenue. Le conseil municipal a fait ériger devant l'hôtel de ville un arc de triomphe sur lequel on lisait cette

inscription : " La cité de Québec souhaite la bienvenue à son glorieux enfant couvert d'honneurs bien mérités" Nous le répétons, l'immense majorité de nos concitoyens ne s'intéressait nullement au retour de ce jeune homme liberticide. L'inscription était donc aussi mensongère que ridicule. Le conseil municipal de Québec n'oserait pas ériger un arc de triomphe pour la procession du T. S. Sacrement, de crainte de froisser la minorité protestante. Mais il n'a pas hésité à faire des dépenses considérables en l'honneur d'un jeune homme qui a pris part, sans aucune nécessité, à une guerre que la moitié des Anglais et la totalité des autres peuples civilisés proclament injuste ; blessant ainsi les sentiments des six septièmes de notre population. En même temps arrivait à Québec le major Boulanger qui s'est aussi distingué en Afrique que le jeune Turner. Mais on — toujours le même on — a refusé de l'associer dans le triomphe. Cet incident a inspiré à un de nos lecteurs les très justes réflexions qu'on peut lire dans une autre colonne.

Lettre apostolique

Mgr l'archevêque de Montréal vient d'adresser au maire de Montréal, une lettre vraiment apostolique où il dénonce, dans un langage saisissant d'énergie et d'émotion, l'horrible plaie des affiches immorales et des mauvaises publications qui avait atteint à Montréal des proportions alarmantes, sans que les autorités municipales parussent s'en inquiéter. La forte lettre de Mgr Bruchési a secoué la torpeur de l'édilité montréalaise et la police s'est mise en campagne. Tant mieux ! A Québec, le mal n'a pas atteint les proportions qu'il avait à Montréal ; mais on nous assure que même ici la police pourrait être, avantageusement, plus vigilante qu'elle ne l'est. On nous signale, en particulier, un dépôt de journaux où s'étaient des publications d'une obscénité révoltante.

Mgr Ireland et M. Tardivel

Un ami nous a envoyé un exemplaire du *Dubuque Daily Telegraph*, 17 avril, où nous trouvons le compte rendu *in extenso* du sermon que Mgr Ireland a prononcé à Dubuque, à l'occasion de l'imposition du Pallium à Mgr Keane ; sermon dont nous avons publié un remarquable extrait. Nous constatons par ce compte rendu que Mgr Ireland a cru devoir dénoncer, en chaire, nommément, le directeur de la *Vérité*, à cause de son livre sur *La situation religieuse aux Etats-Unis*. Ce qui paraît surtout déplaire à Sa Grandeur, c'est le chapitre de notre livre qui traite des *perles de l'Eglise aux Etats-Unis*. Ce chapitre est pourtant basé sur des données empruntées exclusivement à des écrivains américains, peu suspects d'hostilité à l'égard des Etats-Unis. Ces auteurs, déclare Mgr Ireland, ne sont pas dignes d'attention — à part Mgr England qui est tombé, affirme-t-il, dans une exagération déplorabile. Et Mgr l'archevêque de Saint-Paul donne clairement à entendre que cette exagération s'explique par le fait que l'évêque de Charleston voulait, par là, exciter le zèle des catholiques d'Europe en faveur de ses œuvres ! Voici ses paroles : " The excuse for Bishop England's exaggeration is that he wrote while on board an Atlantic clipper, without data, and was addressing to the charitable people of Europe letters praying for missionary aid in priests and money." Cette façon extraordinaire dont Mgr Ireland traite le grand évêque de Charleston nous empêche de nous chagriner outre mesure de sa dénonciation publique de notre modesté travail.

" Dieu vous le rende ! "

(Des Annales de l'Enfant Jésus)

Connaissez-vous cette petite scène si éloquente et si simple de cette pauvre mendicante restée célèbre par son merci divin : " Dieu vous le rende ! "

Ce fut dans l'un des gros villages du diocèse de Glatz en Silésie, à Al-bendorf, que se passa le petit incident que je vais vous conter. L'héroïne de ce petit événement était une femme déjà âgée, faible de santé et presque dépourvue de tous les biens de la terre. En retour, elle était infiniment riche dans son âme, car elle avait une foi ferme et élevée, la vraie foi des simples, et de plus un cœur compatissant aux misères d'autrui, ce qui l'aidait à croire que tout le monde en faisait autant.

Un jour donc que, bien que vacillante sur ses pauvres jambes, elle s'en allait, clopin-clopant, par le village, elle eut l'idée d'aller demander au boucher de l'endroit un petit morceau de viande avec lequel elle préparerait un potage fortifiant. Justement elle l'aperçut flânant sur le seuil de sa porte ; aussi se dirigea-t-elle vers la boucherie. Tout en se rapprochant du but, elle vit que le boucher la dévisageait d'un air moqueur, et ce fut bien autre chose lorsque la bonne femme, l'abordant, lui offrit sa requête. Le bonhomme devint grossier, se moqua d'elle, et finit par lui dire : " Qu'il ne savait que faire d'une telle cliente, car à lui il ne fallait rien demander gratis ; les belles patenôtres n'emplissent pas le gousset, disait-il, et à moi, c'est de l'argent, rien que de l'argent qu'il me faut. " Après cette tirade, la bonne femme osa risquer paisiblement : " Monsieur le boucher, je vous dirai : Dieu vous le rende ! pour votre récompense, cela vaut encore mieux que de l'argent ". Là-dessus, notre individu, qui se pâmait de rire, recommença ses invectives, quand tout à coup il conçut l'idée de confondre la vieille folle en la mettant au défi : " Allons, dit-il, je vais voir ce que vaut votre récompense, ma vieille : voici un petit bout de papier ; écrivez-y dessus : " Que Dieu vous le rende ! " et puis nous pèserons. Ah ! ah ! ... ce ne sera pas lourd ! "

La pieuse mendicante écrivit son précieux " Dieu vous le rende ! " sur la petite loque de papier, qui fut ensuite déposée sur l'un des plateaux de la balance du comptoir. Le boucher prit le plus petit morceau de viande qui se trouvait là, en ricanant, le déposa sur le plateau correspondant de la balance. Rien ne bougea : il en saisit un second qu'il ajouta au premier, rien encore. Déjà étonné, le boucher vérifia sa balance, mais n'y trouva rien de défectueux.

En conséquence, il ajouta une troisième pièce, mais le plateau de la balance resta immobile, toujours immobile, même encore immobile lorsque toute la marchandise de la boucherie eut été encore accumulée sur le plateau. Le boucher, à sa grande surprise, ne put donc constater tout le poids de ces mots : " Dieu vous le rende ! " attendu qu'il surpassaient en valeur tout ce qu'il possédait. Pro-

fondément ému et regrettant sa conduite du fond du cœur, le boucher s'approcha de la bonne femme, lui prit les mains qu'il serra entre les siennes, et l'invita à venir, chaque jour, chercher sa petite ration de viande, qu'elle accompagnerait, ajouta-t-il, de son riche merci du ciel.

A partir de ce moment, le boucher devint compatissant envers les pauvres et aima tout particulièrement leur touchant et si lourd " Dieu vous le rende ! "

De nos jours, la boucherie a été transformée en une petite chapelle, où la piété des fidèles rappelle le souvenir ineffaçable de ce que la Providence avait permis pour le bien et l'édification des âmes.

LES CHARTREUX

Un rédacteur du *Figaro* a entrepris de faire une enquête sur les Congrégations religieuses que la franc-maçonnerie se propose de chasser de France. Voici quelques extraits du compte rendu de sa visite à la Grande Chartreuse.

Mais, plus encore que le paysage, d'autres spectacles devaient solliciter mon attention.

La veille, à Saint-Laurent-du-Pont, à l'entrée du désert, alors que j'hésitais devant la danse des tourbillons blancs, un paysan était venu jusqu'à ma voiture, intrigué et naïf.

— Est-ce que vous venez rapport au départ des Pères ? m'avait-il demandé. On dit qu'ils font bâtir en Autriche une nouvelle Grande Chartreuse. Quel malheur pour le pays, monsieur, si c'était vrai !

Et, soudain plus inquiet :

— Dites, ce n'est pas vrai que des hommes, là-bas, à Paris, veulent les faire partir, nos Chartreux ? ... Nous ne leur avons rien fait à vos Parisiens, dites donc, pour qu'ils nous enlèvent notre pain ! ...

Même à travers une rapide enquête, la Grande Chartreuse apparaît comme la Providence de ce coin désolé des Alpes.

A Saint-Laurent-du-Pont, les moines entretiennent un hôpital de quatre-vingt-dix lits : à Currières une école de sourds-muets. Ils subventionnent quatorze séminaires et contribuent à la construction des églises (en quoi ils déchargent l'Etat auquel les communes ne manqueraient pas de faire appel.) Leurs charités privées dépassent, m'affirme-t-on, plus de 3,000 fr. par jour. Et je ne parle pas des vivres, des vêtements, des médicaments quotidiennement distribués, à vingt lieues à la ronde.

S'agit-il, d'autre part, d'une route à percer, d'une fontaine à creuser, d'un monument à élever, d'une œuvre de bienfaisance à soutenir ? Jamais le couvent ne reste sourd à l'appel des municipalités. Les moines apprennent qu'à Saint-Laurent-du-Pont, une fabrique de lime enrichirait le pays médiocrement aisé : ils font construire l'usine. Le curé de la Ruchère vient leur dire que la jeunesse du pays déserte sa trop pauvre commune : ils créent, là-haut, une fabrique de gants qui ramènent les jeunes filles, en sauve les trois quarts et décide les jeunes

gens à rester. Tout ceci d'ailleurs, sans la moindre idée de lucre, car aussitôt l'usine bâtie, l'affaire en main, ils l'abandonnent aux travailleurs.

— Et pour les incendies, monsieur ! me disait-on encore, à Saint-Laurent-du-Pont. Ils sont comme le bon Dieu. ... Ils font rebâtir toute maison incendiée. Aussi, il y a même eu des gens pour profiter de l'occasion et échanger contre une maison neuve et confortable la vieille bicoque branlante.

Et à Saint-Pierre de-Chartreuse, un autre habitant me résumait, sous cette forme pittoresque l'œuvre des Chartreux :

Savez-vous ce qu'ils font ? L'argent qu'ils prennent aux riches, ils le mettent dans la poche des pauvres !

La main de la Franc-Maçonnerie

(De la *Semaine religieuse* de Cambrai)

La presse catholique allemande publie sur la campagne anti-religieuse, menée en ce moment par la Franc-maçonnerie dans divers pays de l'Europe, quelques renseignements de très haut intérêt que la *Métropole* résume en ces termes :

" On ne nous reprochera certainement pas de voir partout et toujours, dans toutes les attaques contre l'Eglise catholique dans les domaines politique, littéraire et artistique, la main de la franc-maçonnerie ; mais, dans la guerre contre les Ordres, cette main est trop visible, depuis la publication de certains documents fournis par les journaux catholiques allemands.

Le premier de ces documents se rapporte à la réunion que le Grand Orient avait convoquée pour le mois de septembre 1900, à Paris. Dans cette réunion, le frère Morayta, Espagnol, déclare qu'il espère bientôt pouvoir rétablir la république espagnole avec le secours de la République Française, " qui repose elle aussi sur la franc-maçonnerie. "

Le frère Maréchaux, dit : " La situation présente durerait toujours en dépit de tous nos efforts, si nous ne nous décidions pas à entreprendre une action commune et internationale. "

La presse allemande communique, en outre, une lettre du grand-maître du Grand-Orient italien, E. Nathan, adressée au grand-maître de la grande loge française. Dans cette lettre il exprime : " toute la satisfaction " avec laquelle le Grand Orient italien suit la lutte actuelle, tendant à ce que les biens des congrégations soient revendus au nom de la religion civile et humaine, pour soulever et illuminer les esprits et la conscience du peuple français.

Le même grand-maître communique à ses frères espagnols une adresse votée le 17 février 1901 par le Grand-Orient italien et dans laquelle il félicite le parti libéral espagnol.

De tous ces documents, il ressort jusqu'à l'évidence que le grand-maître du Grand Orient italien considère lui-même les francs-maçons français et espagnols, comme les instigateurs de la lutte contre les couvents.

La fameuse pièce *Electra* a pour au-

teur un des adeptes les plus fervents de la loge. Cette pièce doit être montée très prochainement à Vienne, et doit servir en Autriche de machine de guerre comme elle a servi déjà en Espagne. Elle va être jouée également à Rome.

Italiens et religieux

La *Semaine religieuse* de Cambrai, fait les très justes réflexions suivantes dans son numéro du 27 avril :

Il existe, à Marseille, une population italienne qui dépasse le chiffre extraordinaire de cent mille sujets. Il y a, dans cette seule ville, une occupation économique italienne permanente exercée par une formidable armée ouvrière de plus de cent mille travailleurs, organisés et enrégimentés en une multitude d'associations dites de bienfaisance, toutes reliées entre elles, et qui forment une sorte de fédération locale. Toutes ces sociétés ne relèvent que d'elles-mêmes, n'ont aucune espèce de compte à rendre à aucune espèce d'autorité française, et jouissent de privilèges, d'immunités, de libertés de toute sorte.

On les a vues récemment défiler et manifester dans la ville, leurs drapeaux italiens déployés, pour maintenir une grève qu'elles avaient organisée et qui a porté le plus grand préjudice à tout le commerce français.

Eh bien ! à l'heure qu'il est, après tout ce qui s'est passé, après que les ouvriers français qui voulaient continuer ou reprendre le travail ont été terrorisés par les coups de couteau, après que les cafés ont été pillés, des officiers assommés, les soldats couverts de huées et d'outrages, la ville affolée, après qu'on a été obligé, pour rendre un peu de sécurité à la ville, d'y concentrer vingt mille hommes de troupes, il n'a été nullement question de remédier, par une mesure quelconque, si modérée qu'elle fût, à cet état d'occupation étrangère violente qui écrase Marseille depuis des années.

Mais, en revanche, on étudie les moyens de chasser les religieux et les religieuses des maisons où ils soignent les malades, recueillent les orphelins, instruisent les enfants, réconcilient les pêcheurs avec Dieu et avec la société, élèvent les âmes. C'est là le mal dont il faut délivrer la France ; voilà les associations contre lesquelles il faut faire des lois de proscription !

A Genève

Nous lisons dans le *Journal de l'Ain* :

" La *Semaine religieuse* et le *Signal*, journaux protestants, reconnaissent qu'il y a à Genève une majorité de 5,000 catholiques ; ils rééditent l'absurdité, déjà réfutée, que cette majorité se retournerait au profit du protestantisme si on incorporait les adeptes de la secte " vieille-catholique " dans la rubrique " réformés " ce qui devrait se faire selon eux. Il y a là, tout d'abord, l'aveu bien cynique du but poursuivi en 1873 ; et puis c'est faire trop d'honneur à Maître Herzog, que de lui octroyer pareil chiffre d'ouailles. "